

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Impôts-Trésor

N° 52 / 24 février 2010



BERCY RÉGALE LE CAC 40

L'exonération fiscale des plus-values sur les cessions de participations, introduite en 2004 sous l'égide de François COPE et de Nicolas SARKOZY, alors respectivement ministres du Budget et de l'Économie, s'est traduite par une **perte de revenu pour l'état de plus de 20 milliards sur les trois dernières années**. Christine LAGARDE, ministre de l'économie, et Éric WOERTH, ministre du budget, continuent d'estimer que « la taxation à taux zéro des plus-values à long terme provenant de cessions de titres de participation est indispensable à l'attractivité de notre territoire* ».

Évidemment, les entreprises se sont ruées sur le dispositif. Désormais soumises à une imposition proche de zéro**, nombre d'entre elles ont purgé des plus-values latentes, y compris les fonds investis dans des opérations hyper-spéculatives que sont les LBO***. Rien qu'en 2007, les holdings qui ont profité de l'opportunité ont liquidé pour 42,5 milliards d'euros de plus-values.

Mais quelles étaient les justifications de ce cadeau gigantesque en des temps difficiles ? Dans leur réponse conjointe, **WOERTH et LAGARDE conviennent que leurs services n'ont pas été en mesure de mesurer des résultats tangibles, ni en terme d'emploi ni en terme d'installation d'entreprises en France**. A l'avenir, nous apprécierons donc à leur juste mesure tous les discours sur la rigueur budgétaire en temps de crise ou sur le « trou » de la Sécu ou le « déficit » des retraites.

* En clair, cela s'appelle du dumping fiscal,

** Le taux d'impôt sur les sociétés de 33,33% est donc purement virtuel pour certaines sociétés (et non des moindres), ce qui fait de la France un véritable paradis fiscal.

*** leverage buy-out, technique de rachat de société à crédit générant un effet de levier facilitant l'acquisition et la défiscalisation du projet

QUI EST L'AGRESSEUR ?

8 janvier : un élève de 18 ans meurt poignardé au Kremlin-Bicêtre. 2 février : un élève de 14 ans passé à tabac à Vitry-sur-Seine. 11 février : un élève de 12 ans agressé au cutter à Thiais. Formes extrêmes certes, mais révélatrices de la violence ordinaire des zones dites sensibles. A chaque fois, particulièrement en période électorale, nous avons droit, de la part des ministres (police, justice et éducation), au diptyque indignation/gesticulations sécuritaires (portiques, vidéo, police dans les établissements...).

Sans résultat, mais est-ce le but recherché ?

L'académie de Créteil est soumise comme les autres, et comme toute la fonction publique, au dogme comptable et finalement criminel des suppressions d'emplois (16 000 cette année dans l'Éducation Nationale). Son recteur a donc supervisé le choix des postes d'enseignants, de surveillants, d'aides de vie scolaire, de psychologues, etc... à rayer des effectifs, réduisant encore plus la présence d'adultes dans les établissements.

Choix qu'il défend et tente de justifier en brave petit soldat du ministère.

Ce même recteur cherche par ailleurs des enseignants qu'il recrute par annonce via le Pôle Emploi, ou en invitant les chefs d'établissement à chercher dans leur entourage ! Non titulaires, donc sous-payés, sans formation et corvéables à merci. Début 2008 déjà, il avait tenté de battre le rappel de ses retraités.

Il n'y a pas que les élèves qui sont agressés. C'est l'école entière qui est attaquée.

Un avant goût de ce que sera la fonction publique dans son ensemble si on laisse le champ libre aux fossoyeurs du service public.

En mars, la CGT ouvre une permanence à Saint-Nazaire le mardi midi au local syndical de l'Hôtel des Finances

(TRISTE) ÉTAT DES LIEUX

Le montant de la pension de retraite moyenne se situait en 2008 à 1212 € par mois.

Sur les 14 millions de retraités, 4 millions perçoivent le minimum contributif (579,85 € en 2008) et plus de 5 millions perçoivent entre 800 et 1100 € par mois.

La situation des femmes retraitées est particulièrement dure : une sur deux perçoit moins de 900 €, une sur trois moins de 700 € par mois.

Est-il besoin d'aggraver la situation, comme ne manquerait pas de le faire l'allongement de la durée de cotisation ou le recul de l'âge légal de la retraite ?



LA CGT A DES PROPOSITIONS

La posture de SARKOZY lors du « sommet social » du 15 février ne doit pas faire illusion : il n'a en rien cédé sur ses intentions, et le recul des décisions après l'été est pure tactique.

Des retraites, il n'a été question que du calendrier, qui reste très serré : début de la « concertation » en avril, et vote d'une loi au parlement en septembre. Raison de plus pour que les salarié-e-s prennent la parole et se mobilisent sans attendre.

La CGT propose et met en débat un ensemble de mesures qui portent sur les droits à la retraite et sur les financements :

✓ Ouverture du droit à la retraite à 60 ans, avec une carrière complète qui intégrerait les années d'études et les périodes de précarité subies.

✓ Un taux de remplacement d'au moins 75% du salaire de référence (dernier salaire dans le public, 10 meilleures années dans le privé).

✓ Élargissement de l'assiette de cotisation à tous les revenus du travail, aux revenus financiers des entreprises, et modulation de l'assiette en fonction du ratio valeur ajoutée/masse salariale.

✓ Création d'une maison commune des régimes de retraite qui aurait pour mission de solidariser les différents régimes en définissant et en promouvant des mesures de progrès social.



La CGT rappelle par ailleurs que le financement de la protection sociale, dont les retraites, appelle une autre politique de l'emploi avec des dispositions véritablement efficaces pour les 50/60 ans, comme pour les moins de 30 ans.

Elle rappelle également que la politique de rigueur salariale pèse lourdement sur le niveau des cotisations collectées, et que se battre pour le pouvoir d'achat, c'est aussi se battre pour les retraites.

Antidote reviendra bien sûr plus en détail sur ces propositions. On peut les retrouver dans le dossier retraites ouvert sur le site

<http://www.cgt.fr/>